



Secrétariat de la Présidence
34, avenue Carnot
63006 Clermont-Ferrand cedex 1
Tel. 04 73 40 63 02 - Fax 04 73 40 64 31
Secretariat.presidence@univ-bpclermont.fr
www.univ-bpclermont.fr

Le président de l'Université

Au

Personnel contractuel

N/Réf. : MB/FP/n°95-2014

Madame, Monsieur,

L'université Blaise Pascal, dans une situation de contraintes financières très difficiles, se voit forcée pour pouvoir continuer à fonctionner et assurer ses missions de service public de ne pas renouveler 50 contrats de personnels non titulaires. Cette décision difficile mais inévitable ne nous fait pas oublier la contribution essentielle de l'ensemble des personnels contractuels, BIATSS et enseignants, à l'activité de notre établissement.

Notre université a toujours eu le souci, dans la mise en œuvre de sa politique en direction des personnels non titulaires, de préserver au mieux leurs conditions de travail et de leur offrir toute l'aide nécessaire pour accéder à un emploi stable. La charte des contractuels réactualisée et votée au conseil d'administration du 31 janvier 2014 formalise cet engagement.

Le non-renouvellement de 50 contrats s'accompagne d'un plan de mesures d'aide personnalisées afin de permettre à chaque contractuel concerné d'être préparé au mieux pour retrouver un emploi en dehors de notre université.

L'université met tout en œuvre pour avertir le plus rapidement possible les personnels dont le contrat ne sera pas renouvelé.

L'ouverture de la campagne de concours BIATSS et enseignants du second degré permet de proposer 28 postes, dont 16 sont réservés à des contractuels dans le cadre de la loi Sauvadet. Les personnels contractuels en CDD sont donc invités instamment à préparer activement les concours et à examiner les possibilités offertes en dehors de l'UBP.

L'université s'engage à promouvoir chaque candidature sur des emplois en dehors de l'université.

La Direction des ressources humaines a été renforcée pour proposer une aide personnalisée à chaque contractuel non-renouvelé, l'aider à formaliser un projet professionnel, lui offrir des formations (montage de dossier de candidature, rédaction de CV et de lettre de motivation, préparation à des jurys d'audition, préparation à l'entretien professionnel...), l'aider dans la recherche d'emploi...

Nous invitons les personnels contractuels à se tenir informés des annonces et propositions d'entretien ou de formation qui paraîtront sur le bulletin interne de l'université (intranet, onglet « actualités » « bulletin interne ») et de prendre contact avec les responsables administratifs en charge de la formation : **Mme Le Chapelain** (Anne.LE_CHAPELAIN@univ-bpclermont.fr, 04 73 40 63 01) et **M. Moulinat** (Yves.MOULINAT@univ-bpclermont.fr, 04 73 40 61 34).

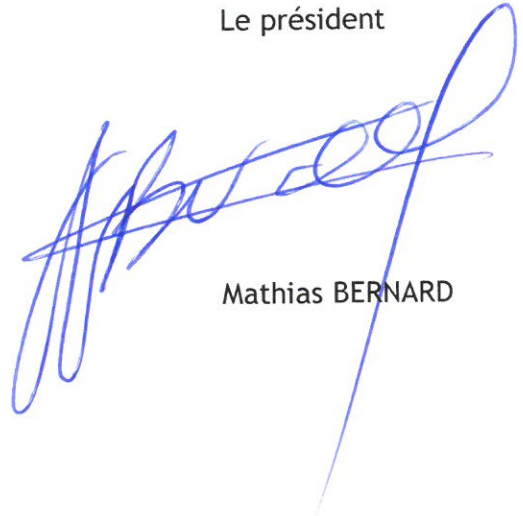
Mme Miele, *assistance sociale de l'UBP*, sera à la disposition de ceux qui le souhaitent (Aline.MIELE@univ-bpclermont.fr, 04 73 40 79 00).

Soyez assuré de mon engagement personnel et de celui des services de notre université pour accompagner, au mieux de nos possibilités, ceux d'entre vous qui seront touchés par le non-renouvellement de leur contrat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma sincère considération.

Clermont-Ferrand, le 11 avril 2014,

Le président



Mathias BERNARD